

30 octobre 2020

Grand-Figeac :

Mis en œuvre du confinement national

Face à évolution rapide et défavorable de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID19 sur tout le territoire national, le Président de la République a annoncé le 28 octobre dernier la mise en place d'une nouvelle période de confinement allant du 30 octobre 2020 au 1er décembre 2020. Un point d'étape est d'ores et déjà annoncé à la mi novembre. Le Gouvernement a précisé les dispositions de ce nouveau confinement le 29 octobre au soir selon les principes suivants :

- Tout comme le premier confinement, l'objectif est de réduire drastiquement et rapidement les contacts pouvant conduire aux contaminations,
- Par conséquent tous les Etablissements recevant du public et les activités « non essentielles » sont fermées jusqu'au 1er décembre sauf dérogations,
- Néanmoins, afin de préserver le plus possible l'économie nationale et l'éducation des enfants, les crèches, écoles, collèges et lycées resteront ouverts ; les entreprises autres que celles fermées administrativement devront poursuivre leur activité en ayant recours au télétravail ; les services publics devront également rester accessibles au public.

Prenant acte de la volonté du Gouvernement, la Collectivité ne va donc pas fermer totalement ses services au public mais doit les organiser afin de protéger les agents, comme le public, tout en assurant les missions d'intérêt général.

1-Services maintenus en présentiel, à effectif et capacité d'accueil égale:

- **Les Crèches de Figeac et Capdenac-Gare** restent ouvertes, les protocoles pourront être renforcés
- **Le Centre intercommunal de santé** : les 4 sites de LACAPELLE-MARIVAL, LEYME, AYNAC et LATRONQUIERE resteront ouverts pour assurer les consultations
- **Transport à la Demande et Transport scolaire (haut ségala)** : Ce service sera maintenu étant indispensable pour certaines personnes pour assurer les déplacements essentiels (professionnels, alimentaires et santé), sous réserve de la capacité des transporteurs à mettre en œuvre les conditions de distanciation dans les véhicules et en limitant le nombre de personnes transportées.
- **Collecte des déchets ménagers** : les services du Grand-Figeac assureront la collecte des déchets ménagers et du tri sans modifications des collectes. En fonction du personnel mobilisable, les tournées pourront néanmoins être adaptées
- **Chenil et fourrière** : le service poursuivra son fonctionnement
- **Service Voirie** : les activités du service seront maintenues
- **Bâtiments** : maintien du service, au regard des bâtiments encore en service

2- Services adaptant leur fonctionnement mais assurant la continuité administrative pour ne pas ralentir l'économie :

- **Urbanisme** : le service restera totalement en activité, l'accueil du public restera possible sur rendez-vous
- **Habitat** : le service restera totalement en activité, les visites seront possibles
- **SPANC** : le service restera totalement en activité, les visites seront possibles
- **MSAP/MFS** : afin de maintenir la permanence, l'accès au libre service, bureau de télétravail, une présence sera assurée avec 2 agents maximum en présentiel, les salles de réunions ne sont pas accessibles
- **Médiathèques** : l'accueil du public, y/c scolaire, est interdit à compter du 30 octobre, néanmoins **le service de Culture à emporter est activé à partir du mercredi 4 novembre**
- **La LocÔ**, est fermée au public mais reste accessible uniquement aux scolaires, aux groupes de personnes en situation de handicap et aux sportifs de haut niveau ou professionnels
- **La Maison de la Formation** : afin d'assurer le fonctionnement des missions support de l'activité des locataires, l'établissement reste ouvert, la cyberbase poursuit quant à elle son accueil comme la location des salles pour la formation et les réunions professionnelles
- **Calfatech** : afin d'assurer le fonctionnement des missions support de l'activité des locataires, le service fonctionnera

Tous les sites et guichets restent accessibles au public sur rendez-vous, les autres services restent joignables par téléphone et mail selon les conditions habituelles. Les agents pourront être totalement ou partiellement placés en télétravail mais assureront la continuité de leurs missions.

3- Services faisant l'objet d'interruption de leur activité :

- **Activité de spectacles** : toutes les représentations, y/c à l'attention des scolaires sont annulées ; les salles peuvent néanmoins être mises à disposition des professionnels du spectacle pour des répétitions, captation et enregistrements ou des **Résidences d'artistes**
- **les Cinémas de Figeac et Capdenac-Gare** sont fermés au public, y/c scolaires
- **les Gîtes du Tolerme** sont fermés
- **L'Espace Jeunes Intercommunal de Figeac** : compte tenu de sa position « extra scolaire » et du fait que le « brassage » des élèves ne peut être évité, le service restera fermé

Toutes les informations sur www.grand-figeac.fr / Suivez nous sur Facebook @GrandFigeac